



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **15 janvier 2018**

Décision n° **CP-2018-2174**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Ilot Fontenay et place des Pavillons - Aménagement - Maîtrise d'oeuvre d'infrastructures - Autorisation de signer l'avenant n° 2 au marché public

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : jeudi 4 janvier 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 16 janvier 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Barge, Bernard (pouvoir à M. Le Faou).

Commission permanente du 15 janvier 2018**Décision n° CP-2018-2174**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Ilot Fontenay et place des Pavillons - Aménagement - Maîtrise d'oeuvre d'infrastructures - Autorisation de signer l'avenant n° 2 au marché public**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 22 décembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

L'opération Lyon 7° - îlot Fontenay Pavillons tranche 1 fait partie du plan de programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020, votée par délibération du Conseil n° 2015-0475 le 6 juillet 2015.

Par décision du Bureau n° B-2013-4176 du 13 mai 2013, la Communauté urbaine de Lyon a autorisé la signature d'un marché public de prestations intellectuelles pour l'aménagement de l'îlot Fontenay et de la place des Pavillons à Lyon 7°.

Ce marché a été notifié sous le numéro 2013-344 le 13 juin 2013 au groupement d'entreprises Ingérop/Gautier+Conquet et Associés pour un montant de 686 070 € HT, soit 823 284 € TTC.

Le projet d'aménagement îlot Fontenay est situé, à la fois dans la centralité historique du sud de Gerland, mais également depuis peu dans celle du biodistrict, émergeant comme l'un des sites majeurs d'implantation d'activités économiques et d'innovation en santé et biotechnologies au niveau international.

Le marché, décomposé en une tranche ferme de réalisation et de 6 tranches conditionnelles, prévoyait un démarrage opérationnel par la réalisation concomitante des travaux de la rue Monod et de l'allée Fontenay pour asseoir l'accessibilité de 2 îlots à bâtir et par ceux de la requalification de la rue Marcel Mérieux et de la place des Pavillons.

Or, le développement du biodistrict est prévu sur une temporalité plus longue que celle du projet d'aménagement. Un avenant n° 1 d'un montant de 30 442,66 € HT, soit 36 531,19 € TTC, a été approuvé par décision de la Commission permanente n° CP-2016-0846 du 11 avril 2016. Il a porté le montant total du marché à 716 512,66 € HT, soit 859 815,19 € TTC.

La concertation relative au projet d'aménagement de l'îlot Fontenay et de la place des Pavillons est une mission complémentaire confiée au maître d'œuvre et s'est réalisée en totalité entre 2013 et 2015. Elle a notamment permis d'alimenter la concertation réglementaire sur les objectifs du projet urbain et la concertation citoyenne, via 3 ateliers de concertation organisés en 2013.

Des attentes fortes s'expriment actuellement concernant la requalification de la place des Pavillons et de la section Debourg/Vercors de la rue Marcel Mérieux. Une concertation avec les usagers (notamment habitants, commerçants) s'avère indispensable pour prendre en compte l'évolution des attentes et actualiser le cadre du projet d'aménagement à mettre en œuvre.

Le présent avenant n° 2 a donc pour objet d'augmenter le montant de la mission complémentaire concertation.

Cet avenant n° 2 d'un montant de 15 540 €HT, soit 18 648 €TTC, porterait le montant total du marché à 732 052,66 €HT, soit 878 463,19 €TTC. Il s'ensuit une augmentation de 6,70 % du montant initial du marché, tout avenant confondu.

Ces changements n'impliquent pas de modification du programme initial.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 2 au marché n° 2013-344 conclu avec le groupement d'entreprises Ingérop/Gautier+Conquet et Associés pour le marché de prestations intellectuelles concernant l'aménagement de l'îlot Fontenay et la place des Pavillons à Lyon 7°.

Cet avenant n° 2 d'un montant de 15 540 €HT, soit 18 648 €TTC, porte le montant total du marché à 732 052,66 €HT, soit 878 463,19 €TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2018 et suivants - compte 23151 - fonction 515 - opération n° 0P06O2716.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 janvier 2018.